

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD1047

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 42, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu d'attendre 2024 pour mettre en place une filière REP pour les textiles sanitaires jetables.

Cet amendement est issu d'une proposition de Zéro Waste France.